

14ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 73857 | De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Budget | | Ministère attributaire > Action et comptes publics |
| Rubrique >travail | Tête d'analyse >salaires | Analyse > évolution. perspectives. |
| Question publiée au JO le : 10/02/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur l'évolution des salaires nets des travailleurs. Le salaire net moyen s'établissait en 2012 à 2 154 euros, soit une baisse de 0,4 % sur les salaires nets de 2011. Alors que le salaire brut augmente plus que l'inflation, l'augmentation des charges sociales salariales fait diminuer les salaires nets : ceux qui comptent ; les salaires nets des cadres et techniciens ont perdu encore plus car la partie variable de leur salaire a baissé notablement avec le décrochage de l'économie nationale. Il demande quand le Gouvernement, face à ces échecs, abandonnera sa politique idéologique pour la mise en place d'une doctrine de bon sens donnant à chacun selon son travail.